

# Sentiers d'Avenir

Association pour la Création de Sentiers Côtiers Pérennes Respectueux des Usages et de l'Environnement

Adresse : 9 Kercune 56550 Locol Mendon

[sentiers.davenir@laposte.fr](mailto:sentiers.davenir@laposte.fr)

<http://www.sentiersdavenir.fr/>

## Bulletin d'information sur les activités du 1er trimestre 2021

Nous espérons que vous allez tous bien !

### Vie de l'association au 1er trimestre 2021

Le premier trimestre 2021 a été perturbé à nouveau par cette Covid 19 qui n'en finit pas. Le bureau s'est réuni deux fois. Les opérations de terrains ont été inexistantes et les réunions fort peu nombreuses. Par contre il y a eu des travaux administratifs importants et beaucoup d'échanges (électroniques et téléphoniques) dont nous aborderons quelques-uns des sujets ci-après.

### Ateliers sur les usages en ria d'Étel

L'atelier N°2 qui était prévu le 6 novembre 2020 a eu lieu le 21 Janvier 2021. Plusieurs membres de l'association étaient présents, à différents titres. Plusieurs autres associations étaient représentées ainsi que, bien évidemment, des élus des Communes de la Ria et du SMRE (Syndicat Mixte de la Ria d'Étel). Les services du SMRE contribuent en effet au « pilotage » de ces ateliers. Compte tenu du délai imparti, les 3 sujets choisis par les participants parmi 7 thèmes proposés par Marion Florez (Doctorante - Animatrice) ont été : **la qualité de l'eau, les protection et préservation de la nature, la cohabitation entre les activités maritimes**. Le second sujet a mis en avant les sérieuses difficultés d'intégration de la « SPPL » dans les espaces sensibles du fond de la Ria d'Étel (**voir les deux dernières pages du compte rendu joint**). La sensibilisation des différents acteurs de la mise en œuvre du projet « SPPL » en fond de Ria devrait être effectuée sur ces bases.

### Dossiers « juridiques » en cours

Cela a été (malheureusement) la principale activité du trimestre...

#### Concernant Landévant :

L'association et deux de ses membres avaient déposé ensemble une requête en annulation de l'arrêté SPPL de Landévant. L'administration vient de produire le mémoire en réponse à cette requête.

Nous avons rédigé un mémoire en réponse à l'administration. Nous y soutenons, entre autres « moyens », que **l'amalgame entre SPPL et PDIPR/GR34 est inacceptable** et constitue un détournement de procédure...

#### Concernant Landaul :

Comme nous vous l'avions indiqué lors du précédent bulletin, certains de nos membres de Landaul ont reçu une première réponse de l'administration en fin d'année dernière dans le cadre de leur recours contentieux sur le tracé SPPL de cette commune. L'association a déposé un Mémoire en Intervention Volontaire (MIV) qui appuie la demande de Maître Rouhaud, avocat chargé du dossier par nos membres. Il s'agit ici aussi de faire annuler l'arrêté SPPL (de Landaul).

Ces deux dossiers de première instance suivent pour l'instant des voies parallèles et pourraient voir une conclusion avant la fin de la présente année.

## Autres dossiers

### Concernant Local Mendon :

La municipalité nous a informé du souhait de la DDTM56 de relancer le dossier SPPL sur le territoire de la commune (enquête publique souhaitée par la DDTM en 2021). La Maire de la commune s'en tiendra, nous a-t-elle confirmé, aux engagements inscrits dans son programme électoral, à savoir : « demander le report de l'enquête publique » afin de « retravailler le tracé en tenant compte de la submersion marine, de la dangerosité, du coût des travaux, des coûts d'entretien... ».

### Concernant les autres communes :

L'arrêté SPPL de BELZ (dont l'enquête publique a eu lieu à l'été 2019) n'est pas paru. Sur Crach, la DDTM avait annoncé une délimitation du Domaine Public Maritime qui n'a, à notre connaissance, pas été lancée. Par contre la SPPL du Gréo à Arradon qui s'était écroulée (érosion) est rétablie. Nous étions intervenus en recours gracieux sans donner suite du fait de l'enjeu environnemental faible à cet endroit. Des passerelles ont été mises en œuvre suite à de très longues procédures sur la commune de Le Bono (**Voir article de presse joint et commentaires**) ; nous estimons le procédé contestable mais n'interviendrons pas sur ce dossier...

## NEWSLETTER par courriel.

Les membres du bureau expérimentent depuis peu une NEWSLETTER. L'idée est de mettre « au fil de l'eau » à la disposition des membres des informations en relation avec l'objet de l'association. Contrairement au présent bulletin qui s'adresse à tous, tous les trimestres, les Newsletters parviendraient seulement à ceux qui en feront la demande. La périodicité n'est pas encore fixée, mais 15 jours/3 semaines paraît être un ordre de grandeur.

Il s'agit aujourd'hui principalement de relayer des informations de la presse écrite accompagnées éventuellement de commentaires. Nous mettons en PJ, pour l'exemple, quelques **récents articles de presse sur les sentiers qui s'écroulent** les uns après les autres, et un **article sur le financement des sentiers côtiers par l'Etat sur le plan « France relance » et intitulé « France vue sur mer »**... Sur ce dernier sujet nous vous recommandons la lecture de la « publicité » faite par ministère de la mer : <https://mer.gouv.fr/france-vue-sur-mer-mobiliser-les-territoires-pour-valoriser-le-sentier-du-littoral>. Des détails figurent sur le site du CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) <https://www.cerema.fr/fr/france-vue-mer-sentier-littoral>. **Nous estimons, ici encore, que ces présentations font l'amalgame entre « SPPL » et « sentiers touristiques ».** L'administration réussit le coup de force de ne faire apparaître les mots « servitude » ou le sigle « SPPL » que sur la page 3 du dossier de candidature, et pas une seule fois dans le dossier d'intervention ! **Bravo ! (Nous joignons les 2 PDF en question pour que vous vous fassiez votre opinion sur ce projet !).**

Bien entendu bien d'autres thèmes pourront faire partie des sujets traités dans les Newsletters...

**Tous ceux qui souhaitent participer à cette expérience de Newsletter en cours peuvent en faire la demande par courriel à : [sentiersdavenir@gmail.com](mailto:sentiersdavenir@gmail.com), ou à l'adresse habituelle.**

## AGO 2021

Nous tâcherons d'organiser une Assemblée Générale Ordinaire dès que possible à partir de maintenant (en espérant que la situation sanitaire évolue favorablement).

A bientôt !

### Le président

Ronan Goavec

### Membres du bureau de Sentiers d'avenir :

Ronan Goavec (Président), Thierry Guyonvarch (Vice-Président), Christian Lesur (Secrétaire intérimaire), Raymond Charguillon (Trésorier)